

ÉTUDES et RÉSULTATS

novembre 2025
n° 1356

Lorsque les deux parents travaillent à temps complet, la mère passe en moyenne une heure de plus par jour avec les enfants que le père

En 2021, près de la moitié des couples dont tous les enfants ont moins de 6 ans travaillent à temps complet. Ces enfants passent un peu plus des trois quarts de la semaine (7 jours), nuits incluses, avec au moins un de leurs parents. La mère est, en moyenne, 2 heures 20 par jour seule avec les enfants, contre 1 heure 20 pour le père. Même si elle passe un peu moins de temps au travail, la mère dispose finalement de moins de temps *a priori* disponible (sans enfant et sans travail) : 12 heures 35 en moyenne par semaine, contre 15 heures 45 pour le père.

Parmi ces parents en emploi à plein temps, environ un sur cinq travaille au moins un moment dans la semaine en présence des enfants. Ces situations sont plus fréquentes pour ceux qui ont un emploi permettant plus facilement des ajustements d'horaires ou du télétravail.

Par ailleurs, les tâches liées aux modes d'accueil ou à la gestion des imprévus reposent majoritairement sur la mère dans un couple sur deux, contre un sur dix pour le père. La mère est ainsi plus fréquemment considérée comme la personne référente. La tâche qui ressort comme la mieux répartie entre les parents est l'accompagnement des enfants aux activités culturelles, sportives ou de loisirs.

L'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants permet de dégager cinq types d'arrangement des parents : le père investi mais rarement seul dans 34 % des couples ; une prise en charge équilibrée, plutôt conjointe dans 25 % des couples ; en relais entre les parents dans 19 % des couples ; une prise en charge essentiellement assurée par la mère dans 14 % des couples et un seul parent en charge des enfants une partie de la nuit dans 8 % des couples.

Litti Esteban (Drees)

Au sein des couples avec enfants, les deux parents assurent la majeure partie du travail parental, mais selon des modalités plus ou moins égalitaires entre eux. Souvent, les mères se rendent plus disponibles pour le travail domestique et parental en adaptant leur position sur le marché de l'emploi (retrait, passage en temps partiel) tandis que les pères

sont majoritairement en emploi à temps complet (Esteban, 2024). Lorsque les deux parents travaillent à temps plein, comment se répartit la prise en charge des enfants au sein du couple, en dehors des temps de garde et d'accueil extérieurs ? L'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants (MDG) 2021 permet de répondre à cette question (*encadré 1*). ●●●

... Dans près de la moitié des couples dont tous les enfants ont moins de 6 ans, les deux parents travaillent à temps complet

En 2021, en France métropolitaine, 1,5 million de familles sont formées de mères et pères qui vivent ensemble avec un ou plusieurs enfants, tous âgés de moins de 6 ans¹. Dans 46 % des cas, soit 700 000 familles, les deux parents travaillent à temps complet, hors congé de maternité ou de paternité.

Ces couples appartiennent plus souvent à des catégories sociales élevées (Esteban, 2024), avec des niveaux de vie plus importants : la moitié de ces familles a un niveau de vie supérieur à 26 400 euros par an en moyenne, contre 23 000 euros pour l'ensemble des couples dont tous les enfants ont moins de 6 ans. Par ailleurs, contrairement à l'ensemble des ménages avec enfants de moins de 6 ans, il est un peu plus fréquent que le père exerce un emploi de catégorie socioprofessionnelle inférieure à celle de sa conjointe. Les couples se distinguent en effet par des situations d'hypergamie masculine (*encadré 2*) un peu plus fréquentes que les situations d'hypergamie féminine (30 %, contre 27 %).

Trois quarts de ces familles ont un seul enfant et quasi aucune n'a trois enfants ou plus. Dans les cas où il y a au moins un enfant de moins de 3 ans (65 %), le mode de garde principal du plus jeune est le plus souvent extérieur aux parents (77 % des familles).

Encadré 1 L'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants de 2021 et le champ retenu

L'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants (MDG) de 2021, réalisée par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) en partenariat avec la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) et France Stratégie, est la quatrième édition de l'opération après celles menées en 2002, 2007 et 2013. Son champ couvre les ménages vivant en France métropolitaine ayant au moins un enfant de moins de 6 ans. La collecte s'est déroulée du 1^{er} octobre 2021 au 9 février 2022, en face-à-face ou par téléphone, auprès d'environ 9 000 ménages.

L'objectif principal de l'enquête est de dresser un panorama des solutions adoptées par les parents pour la garde et l'accueil de leurs enfants. En particulier, elle permet de connaître avec quelle(s) personne(s), proche(s) ou professionnelle(s), se trouve chaque enfant de moins de 6 ans, à chaque instant d'une semaine de référence. Cependant, elle ne permet pas de mesurer le niveau d'attention qui est réellement consacré aux enfants : le parent peut ainsi consacrer ces moments aux enfants, au soin ou à des jeux par exemple, tout comme il peut en assurer une garde plus distante, agissant comme simple présence et laissant les enfants en autonomie. L'enquête renseigne également sur la situation professionnelle des parents et leur emploi du temps professionnel détaillé au cours de la semaine de référence. Enfin, elle interroge les parents sur la répartition d'un certain nombre de tâches parentales.

Cette étude, qui vise à documenter les inégalités de genre dans la parentalité pour les parents en emploi à temps complet, se restreint aux couples hétéroparentaux vivant ensemble, sans recomposition récente (tous les enfants du ménage sont les enfants du couple), dans lesquels les deux parents sont en emploi à temps complet. Afin de disposer de l'emploi du temps de l'ensemble des membres du ménage, le champ est de plus restreint aux familles dont tous les enfants ont moins de 6 ans, soit 22 % du champ de l'enquête MDG 2021. Par ailleurs, certains ménages ont dû être retirés parce que l'emploi du temps professionnel des parents n'était pas correctement renseigné. Cela représente 12 % des ménages répondants du champ étudié.

La mère prend en charge les enfants en moyenne une heure de plus par jour que le père

Au cours d'une semaine de référence, nuits incluses, les enfants sont pris en charge par au moins un de leurs parents pendant 76 % du temps en moyenne². Les deux parents sont simultanément en charge des enfants pendant 61 % du temps (*tableau 1*). Lorsqu'il n'y a qu'un enfant, les deux parents sont alors ensemble avec lui. Lorsqu'il y a plusieurs enfants, ils sont en général tous les deux ensemble avec les enfants. Le temps restant, un seul parent est en charge des enfants : la mère quasi deux fois plus longtemps que le père (10 % contre 6 %). Sur une journée, cela signifie que la mère

Encadré 2 Définitions et méthode de classification

Les deux parents sont en charge des enfants : dès lors que les parents sont tous les deux avec des enfants, conjointement ou séparément s'il y a plusieurs enfants. Dans les familles avec plusieurs enfants, la prise en charge séparée de chaque enfant est très rare (1 % du temps où les deux parents sont en charge). Cela ne signifie pas forcément qu'ils s'en occupent mais qu'ils sont dans le même lieu.

La mère / le père est le seul parent en charge des enfants : la mère est le seul parent en charge des enfants dès lors qu'au moins un enfant est avec elle sans le père et qu'aucun enfant n'est avec le père (une partie des enfants peut être avec une autre personne que les parents). La définition symétrique est adoptée pour le père.

Homogamie : désigne le fait que les conjoints sont proches d'un point de vue d'un ensemble de caractéristiques. Dans cette étude, le couple est considéré homogame dès lors que les deux conjoints sont de la même « classe sociale », définie à partir de la profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) détaillée. La classification retenue ici est celle utilisée par Bouchet-Valat (2018).

Hypergamie masculine / féminine : l'hypergamie masculine décrit la situation d'un couple hétérosexuel au sein duquel la position sociale de l'homme est inférieure à celle de sa conjointe, du point de vue de la PCS ici. Son inverse est la situation d'hypergamie féminine.

Travail de nuit : lorsque le parent travaille au moins une heure entre 22 heures et 6 heures du lundi au dimanche de la semaine de référence.

Travail le week-end : lorsque le parent travaille au moins huit heures le samedi ou le dimanche.

Horaires atypiques : lorsque le parent travaille de nuit ou le week-end.

Horaires décalés : les parents sont en horaires décalés si, sur l'ensemble de la plage horaire travaillée par l'un ou l'autre, moins de la moitié des créneaux sont travaillés par les deux parents en même temps.

La **classification** des familles du champ de l'étude selon la répartition de la prise en charge des enfants est réalisée en utilisant la méthode des K-moyennes. Les variables utilisées sont la durée totale de la semaine où les enfants sont pris en charge par les deux parents ; par la mère et par le père. Pour les durées de prise en charge par la mère et par le père, les variables sont scindées en deux ; durée de jour entre 6 heures et 22 heures, et durée de nuit entre 22 heures et 6 heures. Ces cinq variables sont complétées par la part de la prise en charge parentale à être effectuée par les deux parents, c'est-à-dire le rapport entre la durée où les enfants sont avec les deux parents (conjointement ou séparément si chaque parent a la charge d'un enfant au même moment), sur la durée où ils sont gardés par les parents (l'un ou l'autre ou les deux). Enfin, les deux variables utilisées pour traduire la répartition des tâches parentales sont l'indicateur de prise en charge par la mère au sein du couple, ainsi que l'indicateur du niveau de partage des tâches, c'est-à-dire la part des tâches parentales à être effectuées par les deux parents (*encadré 3*).

1. Dans cette étude, tous les enfants sont ceux du couple du ménage, ce qui exclut les familles recomposées. En 2021, 34 000 couples de mères et pères vivent ensemble avec un ou plusieurs enfants, tous âgés de moins de 6 ans, dont certains sont issus d'une précédente union.

2. Les calculs sont conduits sur les familles du champ qui ont correctement renseigné l'emploi du temps professionnel du père et de la mère (*encadré 1*).

est le seul parent en charge des enfants en moyenne 1 heure de plus que le père (2 heures 20 contre 1 heure 20). L'organisation familiale au sein des couples cohabitant en emploi à temps complet est assez stable depuis vingt ans : en 2002, 2007, 2013 et 2021, les enfants de moins de 6 ans au sein de ces familles passent 76 % de la semaine avec au moins un de leurs parents. Le temps passé avec les deux parents ensemble fluctue entre 58 % et 61 % de la semaine, en miroir de celui passé avec la mère seule, entre 10 % et 12 %. Le temps passé avec le père seul est quant à lui très stable sur la période, à 5 % (Guedj et Virot, 2025). Dans une famille sur cinq, le père n'est jamais seul avec les enfants lors d'une semaine de référence, alors que dans une famille sur vingt, c'est la mère qui ne l'est jamais.

Le père dispose par semaine de 3 heures de plus que la mère de temps sans travail et sans enfant

Sur une semaine, les mères travaillent en moyenne 3 heures 40 de moins que les pères (*graphique 1*). Elles passent en revanche plus de temps en dehors du travail avec les enfants sans leur conjoint (6 heures 50 de plus). Les mères ont donc finalement moins de temps *a priori* « disponible », c'est-à-dire ni en emploi ni en charge des enfants : 3 heures 10 de moins que les pères, soit 20 % de moins.

Ce temps n'est pas nécessairement du temps « pour soi » : il peut être utilisé pour les trajets domicile-emploi³ ou pour accomplir des tâches domestiques (courses, lessives, etc.). Le travail domestique est d'ailleurs plus souvent pris en charge par les mères que par les pères (Champagne, Pailhé, Solaz, 2015), même lorsque la mère est en emploi. L'écart de temps réellement disponible est donc vraisemblablement plus élevé que celui *a priori* disponible. Les pères bénéficient ainsi plus que les mères de temps pour soi (Brousse, 2015), parfois via une négociation plus ou moins imposée (Le Pape, 2025).

Le temps *a priori* disponible est plus faible dans les familles avec plusieurs enfants, pour les mères et encore plus pour les pères, mais pour des raisons différentes. Les mères passent plus de temps en charge des enfants, tandis que les pères en passent plus au travail sans eux (*tableau complémentaire A**). Ainsi, l'écart de temps *a priori* disponible est moins marqué entre les conjoints.

Au sein du couple, l'écart de temps *a priori* disponible varie fortement selon la catégorie socioprofessionnelle du père. Il est

particulièrement élevé quand les pères sont employés ou ouvriers (5 heures 05) et plus modéré lorsqu'ils exercent une profession intermédiaire (2 heures 40) ou *a fortiori* cadres (1 heure 40) [*tableau complémentaire B*]. Ces constats s'expliquent principalement par une baisse du temps *a priori* disponible des pères à mesure que leur catégorie socioprofessionnelle est élevée, tandis que celui des mères est assez stable. D'une part, les pères de profession intermédiaire passent plus de temps avec leurs enfants et leur conjointe que les pères employés ou ouvriers ; d'autre part, les pères cadres ou de profession intellectuelle supérieure travaillent plus longtemps que les pères de profession intermédiaire.

Travailler en présence des enfants : 23 % des mères et 20 % des pères sont concernés

Par ailleurs, il arrive que les parents travaillent tout en assurant la garde des enfants. Dans 34 % des familles, au moins un parent se retrouve dans cette situation au moins une fois dans la semaine : les deux parents sont concernés dans 9 % des familles, seulement la mère dans 14 % et seulement le père dans 11 % (*tableau complémentaire C*). En moyenne, la durée de travail en présence des enfants atteint 4 heures 35 pour les mères concernées, contre 3 heures 15 pour les pères. Les parents qui ont un emploi permettant le télétravail ou des ajustements d'horaires travaillent plus souvent en même temps qu'ils gardent des enfants. D'une part, c'est le cas de plus d'un tiers des parents de statut indépendant. D'autre part, ce cumul du travail et de la prise en charge des enfants est plus fréquent lorsque les parents ont recours au télétravail au cours de la semaine de référence : 35 % des mères (33 % des pères) ayant eu recours au télétravail ont été dans cette situation de cumul, contre 19 % des mères (17 % des pères) qui n'ont pas eu recours au télétravail. Or, les mères sont plus nombreuses à télétravailler : 25 % contre 18 % des pères du champ. Environ la moitié du travail en présence des enfants se passe le mercredi ou le vendredi.

Plus généralement, les enfants sont souvent gardés par leurs parents le mercredi, que ces derniers travaillent ou non. Ce jour-là,

Tableau 1 Durée de prise en charge des enfants par les parents sur la semaine

Enfant(s) pris en charge par...	Durée (en hh:mm)	Proportion (en %)
Les deux parents	102:07	61
La mère uniquement	16:28	10
Le père uniquement	09:11	6
Une autre personne que les parents	40:14	24
Ensemble	168:00	100

Note > La distribution ne somme pas à 100 % en raison des arrondis.

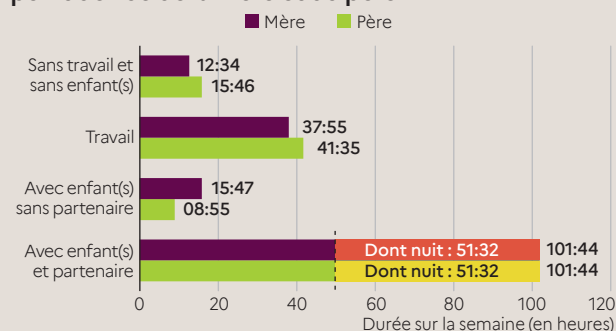
Lecture > La mère est en charge des enfants pendant 16 heures 28 du lundi minuit au dimanche 23 heures 59 (soit 10 % de la période).

Champ > Familles dont tous les enfants sont les enfants du couple et ont moins de 6 ans, dont les parents sont en couple hétéroparental et vivent ensemble, tous les deux en emploi à temps complet (hors congé de maternité ou de paternité), France métropolitaine.

Source > Drees, enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants 2021.

> *Études et Résultats* n° 1356 © Drees

Graphique 1 Répartition des temps de la semaine du point de vue de la mère et du père



Note > La nuit se déroule de 22 heures à 6 heures.

Lecture > Du lundi minuit au dimanche 23 heures 59, les mères ont en moyenne 12 heures 34 de temps *a priori* « disponible » (ni au travail, ni en charge d'enfants), contre 15 heures 46 pour les pères.

Champ > Familles dont tous les enfants sont les enfants du couple et ont moins de 6 ans, dont les parents sont en couple hétéroparental et vivent ensemble, tous les deux en emploi à temps complet (hors congé de maternité ou de paternité), France métropolitaine.

Source > Drees, enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants 2021.

> *Études et Résultats* n° 1356 © Drees

3. Les temps de trajet domicile-emploi ne sont pas comptés comme du temps en emploi : ils sont ainsi inclus dans le temps *a priori* disponible s'ils se font sans la présence des enfants. Cependant, ces trajets ont une durée moyenne identique pour les mères et les pères (27 minutes par trajet).

4. Les tableaux complémentaires sont disponibles avec les données associées à cette étude sur le site internet de la Drees (lien en fin de publication).

les enfants scolarisés sont moins pris en charge par l'école. Ainsi, dans une famille sur trois, les enfants passent plus de la moitié de la journée du mercredi (entre 8 heures et 19 heures) avec au moins un de leurs parents. Dans 61 % des cas, la mère est principalement en charge des enfants⁵, contre 21 % pour le père.

La mère assure majoritairement les tâches liées aux modes d'accueil ou à la gestion des imprévus

L'enquête MDG 2021 permet de déterminer qui, au sein du ménage, de la mère, du père, des deux ou d'une autre personne, s'occupe d'un ensemble de tâches parentales liées aux modes d'accueil des enfants ou à la gestion des imprévus. Les tâches liées aux modes d'accueil des enfants sont le fait d'amener et d'aller chercher les enfants sur le lieu d'accueil, de les accompagner aux activités, de gérer les formalités administratives liées aux modes d'accueil et d'être appelé en cas de problème sur le lieu d'accueil ou d'éducation. Les tâches de gestion des imprévus consistent à rester à la maison en cas d'enfants malades et à s'occuper des enfants qui se réveillent la nuit. Lorsque les deux parents prennent en charge une tâche, ce peut être ensemble ou séparément, l'enquête ne permet pas de le préciser (**encadré 3**). L'indicateur synthétique qui mesure l'implication des mères dans ces tâches au sein du couple atteint en moyenne 6,4 sur une échelle comprise entre 0 (aucune implication) et 10 (implication exclusive). Même lorsque le père participe aux tâches parentales, la mère peut impulser leur réalisation, le père jouant un rôle d'auxiliaire pour « aider » la mère (Goussard et Sibaud, 2016). Dans quatre familles sur dix, la répartition de la prise en charge de ces tâches au sein du couple est plutôt équilibrée. Dans la moitié des familles, ces tâches reposent majoritairement sur la mère et dans une famille sur dix sur le père (**graphique 2**).

Chez 13 % des familles, au moins une de ces tâches parentales est plutôt effectuée par une autre personne que les parents, soit par recours informel auprès de l'entourage comme les grands-parents, soit par l'emploi d'une personne rémunérée comme une baby-sitter. Garder les enfants malades et aller chercher les enfants sur le lieu d'accueil sont les tâches les plus externalisées.

Accompagner les enfants aux activités est la tâche la mieux répartie entre les deux parents

Quand il s'agit des trajets domicile-lieu d'accueil de l'enfant, la moitié des familles s'organise de façon égalitaire au sein du couple. Ainsi, dans 35 % des cas, les parents se relaient : le père amène les enfants sur le lieu d'accueil et la mère va les chercher dans 18 % des familles ; c'est l'inverse dans 17 %. Les trajets ne sont pas spécialement attribués, ni pour l'aller ni pour le retour dans 17 % des familles. Lorsque la charge de ces trajets n'est pas partagée au sein du couple, ce sont beaucoup plus souvent les mères qui les assurent. Dans une famille sur cinq, la mère amène et va chercher sur le lieu d'accueil, contre une famille sur vingt pour le père (**tableau 2** et **tableau complémentaire D**).

Pour les cinq autres tâches renseignées dans l'enquête, dans la majorité des familles du champ de l'étude, c'est plutôt la mère ou bien les deux parents qui s'en occupent. Il est très rare que ce soit plutôt le père. La mère gère les formalités administratives liées aux modes d'accueil dans 70 % des familles, alors que le père les gère dans seulement 15 % (**tableau 3**). Dans un peu plus de la moitié des couples, la mère est appelée en cas de problème sur le lieu d'accueil ou à l'école (le père dans 12 %). Elle est ainsi plus fréquemment

considérée comme la personne référente pour la gestion des modes d'accueil : elle engage le processus de recherche et de choix de mode de garde – le père pouvant acter les décisions – puis elle est en contact avec le lieu d'accueil. Cette inégale répartition est parfois justifiée par les pères par un discours attribuant des personnalités différentes aux deux parents, conformes aux normes de genres : les mères seraient plus soucieuses des conditions de garde en leur absence, leur préoccupation – parfois jugée excessive – légitimant la moindre participation des pères au suivi de la garde (Le Pape, 2025).

La gestion des imprévus est plus fréquemment partagée entre les parents la nuit que le jour. Les deux parents s'occupent des enfants

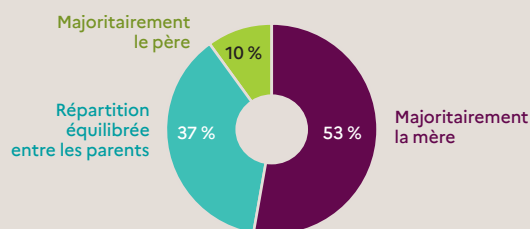
Encadré 3 Indicateurs synthétiques de gestion des tâches parentales liées à la prise en charge des enfants

Les variables de répartition des tâches parentales liées aux modes d'accueil ou à la gestion des imprévus au sein du couple permettent de construire un indicateur synthétique de prise en charge de ces tâches. Sept ont été retenues, et pour chacune d'entre elles, chaque parent se voit attribuer un « score » : 0 s'il n'est pas investi dans la tâche (c'est plutôt l'autre parent qui s'en occupe ou bien une autre personne), 0,5 si la tâche est partagée avec l'autre parent et 1 s'il s'occupe plutôt de la tâche. Ces scores sont ensuite pondérés selon leur importance au quotidien (Legendre, Lhommeau, 2016) : le fait d'amener les enfants et d'aller les chercher sur le lieu d'accueil compte triple, de les accompagner aux activités et de s'en occuper lorsqu'ils se réveillent la nuit compte double, et le reste compte pour un. Le score est normalisé sur le score possible des tâches qui sont effectuées au sein du couple. Chaque parent se voit attribuer un indicateur de gestion des tâches au sein du couple, d'une valeur allant de 0 à 10.

Cet indicateur synthétique permet de répartir les couples en trois catégories : père qui fait le plus lorsque l'indicateur de la mère est inférieur ou égal à 4, répartition équilibrée lorsqu'il est strictement compris entre 4 et 6, et mère qui fait le plus lorsqu'il est supérieur ou égal à 6.

Un autre indicateur synthétique est construit pour rendre compte de la part des tâches effectuées par les parents à être partagées entre les parents : lorsque les deux se chargent de la tâche, le score vaut 1, dans le cas contraire, 0. Puis, ces scores sont pondérés de la même manière que précédemment selon les tâches, et normalisés en divisant sur le score total possible au sein du couple. L'indicateur des tâches effectuées par les deux parents est lui aussi exprimé entre 0 et 10.

Graphique 2 Distribution des couples selon le type de répartition des tâches parentales liées aux modes d'accueil ou à la gestion des imprévus



Lecture > Dans 53 % des familles, la mère prend en charge la majorité des tâches liées aux modes d'accueil ou à la gestion des imprévus, effectuées par le couple.

Champ > Familles dont tous les enfants sont les enfants du couple et ont moins de 6 ans, dont les parents sont en couple hétéroparental et vivent ensemble, tous les deux en emploi à temps complet (hors congé de maternité ou de paternité), France métropolitaine.

Source > Drees, enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants 2021.
> Études et Résultats n° 1356 © Drees

5. Elle a la plus longue durée de prise en charge.

Tableau 2 Parent qui amène les enfants et qui va les chercher sur le lieu d'accueil

Qui amène ?	Qui va chercher ?	Proportion (en %)
Plutôt la mère	Plutôt la mère	21
Plutôt la mère	Plutôt le père	17
Plutôt le père	Plutôt la mère	18
Plutôt le père	Plutôt le père	5
Les deux	Les deux	17

Note > Seules quelques combinaisons sont présentées ici. Voir le *tableau complémentaire D* pour plus de détails.

Lecture > Dans 21 % des familles, c'est plutôt la mère qui amène et également plutôt la mère qui va chercher sur le lieu d'accueil.

Champ > Familles ayant répondu aux questions « amener » et « chercher » sur le lieu d'accueil, dont tous les enfants sont les enfants du couple et ont moins de 6 ans, dont les parents sont en couple hétéroparental et vivent ensemble, tous les deux en emploi à temps complet (hors congé de maternité ou de paternité), France métropolitaine.

Source > Drees, enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants 2021.

> *Études et Résultats* n° 1356 © Drees

qui se réveillent la nuit dans 54 % des familles. Lorsqu'un seul parent s'en occupe, c'est presque quatre fois plus souvent la mère. En journée, c'est le plus souvent elle aussi qui reste à la maison lorsque les enfants sont malades et rarement le père (47 % contre 14 %). L'accompagnement aux activités culturelles, sportives ou de loisirs est mieux partagé : les deux parents s'en occupent dans 58 % des familles concernées. Les pères s'impliquent en effet plus particulièrement dans les tâches liées aux loisirs (Champagne, Pailhé, Solaz, 2015 ; Le Pape, 2025). Cependant, lorsqu'un seul des parents assure cet accompagnement et pas l'autre, c'est beaucoup plus souvent la mère (28 % contre 11 %).

Dans 34 % des couples, le père est présent en tandem avec la mère auprès des enfants mais rarement seul avec eux

Les familles du champ de l'étude peuvent être classées en cinq groupes, selon la répartition de la durée de prise en charge des enfants par les parents et la répartition des tâches parentales liées aux modes d'accueil ou à la gestion des imprévus (*encadré 2*).

Le premier groupe réunit 34 % des familles (*tableau 4*), au sein desquelles les enfants passent peu de temps pris en charge par un unique parent. En contrepartie, ils le sont davantage par les deux parents, et un peu plus souvent par une autre personne. Pour autant, la prise en charge des enfants n'est pas équilibrée entre les deux parents. D'une part, dès lors qu'un unique parent est en charge des enfants, c'est plus de deux fois plus longtemps

la mère que le père (1 heure 20 par jour contre 30 minutes). Un tiers des pères de ce groupe ne passe d'ailleurs aucun moment seul avec les enfants (*tableau complémentaire E*). D'autre part, dans les trois quarts de ces couples, la mère s'occupe majoritairement des tâches liées aux modes d'accueil ou à la gestion des imprévus. Dans le quart restant, leur répartition est à peu près équilibrée entre les deux parents.

Dans ce groupe, les mères ont une durée de travail plus faible que les pères : 36 heures 30 par semaine, contre 40 heures pour les pères. Mais dans l'ensemble, elles ont cependant moins de temps en dehors du travail et sans les enfants : 2 heures de moins sur la semaine.

Plus diplômées, les mères exercent des professions plus qualifiées (notamment des professions intermédiaires). Les couples sont plus souvent en situation d'hypergamie masculine (41 % contre 30 % dans l'ensemble).

Un quart de couples s'occupent ensemble des enfants avec une répartition équilibrée

Le deuxième groupe rassemble un quart des familles, caractérisées par une prise en charge équilibrée entre les deux parents. D'une part, comme dans le premier groupe, les enfants de ces familles sont plus souvent gardés par les deux parents ou par une autre personne que les parents. D'autre part, et à la différence du premier groupe, la durée de prise en charge des enfants par un seul parent est relativement proche entre la mère et le père (25 minutes de plus par jour pour la mère). De plus, les tâches liées aux modes de garde ou à la gestion des imprévus sont réparties de manière équilibrée au sein du couple dans près de six de ces familles sur dix, la mère effectuant la majorité de ces tâches dans 23 % des familles et le père dans 20 %.

L'écart de durée de travail entre les parents est relativement faible (1 heure 30 de moins par semaine pour les mères que pour les pères) (*tableau complémentaire E*) et leurs horaires sont plutôt standards (peu de travail de nuit ou le week-end).

Les parents, et particulièrement les pères, de ce groupe sont les plus diplômés : 41 % des pères ont un niveau bac +5 ou plus contre 25 % dans l'ensemble. Ce haut niveau de diplôme coïncide avec une plus forte qualification de l'emploi : les parents cadres ou de profession intellectuelle supérieure sont surreprésentés dans ce groupe. Les couples sont plus souvent homogames ; le plus souvent des couples de cadres supérieurs (29 % des familles contre 14 % dans l'ensemble). Ce groupe rassemble les familles aux revenus les plus élevés. Les 25 % des familles les plus aisées du champ y sont

Tableau 3 Parent en charge d'un ensemble de tâches parentales

Tâche	Plutôt la mère	Plutôt le père	Les deux	Autre personne	Part de familles ayant répondu
Gère les formalités administratives	70	15	14	0	88
Est appelé(e) en cas de problème sur le lieu d'accueil ou d'éducation	52	12	35	1	96
S'occupe des enfants qui se réveillent la nuit	37	10	54	0	99
Reste à la maison en cas d'enfants malades	47	14	32	7	95
Accompagne aux activités	28	11	58	4	51

Note > La répartition des répondants est donnée parmi les familles ayant répondu, pour chaque tâche. Certaines distributions ne somment pas à 100 % en raison des arrondis.

Lecture > 88 % des familles sont concernées par la gestion des formalités administratives liées aux modes d'accueil et ont répondu autre chose que « sans objet » ou « ne sait pas ». Parmi ces familles, 70 % indiquent que c'est plutôt la mère qui gère ces formalités.

Champ > Familles dont tous les enfants sont les enfants du couple et ont moins de 6 ans, dont les parents sont en couple hétéroparental et vivent ensemble, tous les deux en emploi à temps complet (hors congé de maternité ou de paternité), France métropolitaine.

Source > Drees, enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants 2021.

> *Études et Résultats* n° 1356 © Drees

Tableau 4 Les quatre principaux groupes de familles selon la répartition de la prise en charge des enfants

	Groupe 1'	Groupe 2'	Groupe 3'	Groupe 4'	Ensemble des familles
Proportion (en %)	34	25	19	14	100
Enfant(s) pris en charge par... (en hh:mm par jour)					
Les deux parents	16:00	15:44	13:31	13:31	14:35
La mère uniquement	01:18	01:09	02:45	04:22	02:21
Le père uniquement	00:31	00:45	02:58	00:56	01:19
Une autre personne que les parents	06:12	06:22	04:45	05:11	05:45
Indicateur de prise en charge par la mère des tâches liées aux modes d'accueil ou à la gestion des imprévus au sein du couple (sur 10)	7,2	5,1	5,1	8,3	6,4
Gestion majoritaire de ces tâches parentales					
Par la mère	74	23	25	96	53
Par le père	2	20	19	1	10
Répartition équilibrée entre les parents	24	57	55	3	37

1. Groupe 1 : père présent en tandem avec la mère auprès des enfants mais rarement seul avec eux. Groupe 2 : père et mère s'occupant ensemble des enfants avec une répartition équilibrée. Groupe 3 : père et mère s'occupant des enfants en relais. Groupe 4 : mère assurant l'essentiel de la prise en charge des enfants.

Note > L'ensemble des familles comprend aussi le groupe 5 (8 % des familles), non détaillé en raison de trop faibles effectifs. Ce groupe rassemble les familles où un parent est seul en charge des enfants une partie de la nuit. Certaines distributions ne somment pas à 100 % en raison des arrondis.

Lecture > Dans le groupe 1, qui réunit 34 % des familles, la mère prend majoritairement en charge les tâches liées aux modes d'accueil ou à la gestion des imprévus dans 74 % des couples.

Champ > Familles dont tous les enfants sont les enfants du couple et ont moins de 6 ans, dont les parents sont en couple hétéroparental et vivent ensemble, tous les deux en emploi à temps complet (hors congé de maternité ou de paternité), France métropolitaine.

Source > Drees, enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants 2021.

> Études et Résultats n° 1356 © Drees

surreprésentées (37 % du groupe). La médiane de niveau de vie s'élève à 29 500 euros par an, contre 26 500 euros pour l'ensemble des ménages du champ. Enfin, ces familles résident moins souvent en zone rurale et beaucoup plus souvent en région parisienne.

19 % de couples s'occupent des enfants en relais, souvent en lien avec les horaires contraignants de la mère

Dans le troisième groupe, constitué de 19 % des familles, les parents interviennent auprès des enfants en relais : par rapport à l'ensemble, ils sont plus souvent l'unique parent en charge des enfants, chacun leur tour. Inversement, les enfants passent moins de temps avec leurs deux parents ou avec une personne extérieure.

C'est dans ce groupe que le père est le plus souvent l'unique parent en charge des enfants : 3 heures par jour contre 1 heure 20 pour l'ensemble des pères. De fait, cette durée est même supérieure d'un quart d'heure par jour à celle de la prise en charge par la mère. Autres signes de cette répartition équilibrée, la mère dispose d'autant de temps *a priori* disponible que le père (13 heures 30 en moyenne sur la semaine) et la prise en charge des tâches parentales liées aux modes d'accueil ou à la gestion des imprévus est répartie de façon plutôt équilibrée entre les deux parents.

Les mères de ce groupe travaillent plus souvent en horaires atypiques : 40 % contre 16 %. Elles travaillent deux fois plus souvent de nuit et trois fois plus souvent le week-end que l'ensemble des mères. Leurs horaires sont aussi plus fréquemment irréguliers : une mère sur dix a des horaires alternants (3x8, 2x8, brigades, etc.) contre une mère sur vingt dans l'ensemble, et 23 % des mères ont des horaires qui changent de semaine en semaine, contre 13 % dans l'ensemble. Les pères ont également plus souvent des horaires atypiques et irréguliers, mais les écarts sont moins marqués. Compte tenu des horaires non standards des parents, il leur est plus difficile de trouver un mode de garde extérieur. Ils procèdent alors à des arrangements conjugaux permettant la garde des enfants, notamment grâce aux horaires décalés : 83 % des couples ont des horaires décalés, contre 45 % dans l'ensemble. Les horaires des deux parents sont ainsi majoritairement atypiques et décalés : 57 % contre 27 %. Les contraintes professionnelles des

deux parents au regard des horaires impliquent alors un fonctionnement en relais, le père assurant seul le travail parental lorsque la mère est au travail et inversement. Les contraintes professionnelles donnant lieu à des horaires décalés constituent une raison majeure de la prise en charge des enfants par le père (Le Pape, 2025). Cependant, même chez ces parents relais, « le père apparaît comme une aide, un soutien plus qu'un pilier » (Goussard et Sibaud, 2016), la mère pouvant toujours jouer un rôle de contrôle rétrospectif et à distance (Le Pape, 2025).

C'est dans ce groupe que les mères ont la durée de travail la plus élevée : 41 heures 30 contre 38 heures dans l'ensemble. Moins diplômées (la moitié d'entre elles ont un niveau inférieur ou égal au bac), elles sont plus souvent employées ou ouvrières (41 % contre 32 %). Les pères sont également moins diplômés et plus souvent employés ou ouvriers, mais dans une moindre mesure. Les 25 % des familles aux revenus les plus élevés sont sous-représentées dans ce groupe : elles n'en représentent que 16 %.

Dans 14 % des couples, la mère assure l'essentiel de la prise en charge des enfants

Dans le quatrième groupe, qui compte 14 % des familles, la mère assure l'essentiel de la prise en charge des enfants au sein du couple : elle est l'unique parent présent auprès des enfants pendant 4 heures 20 par jour en moyenne, contre un peu moins d'une heure pour le père et, dans 96 % des cas, elle s'occupe majoritairement des tâches liées aux modes d'accueil ou à la gestion des imprévus au sein du couple. Dans 29 % de ces familles, le père ne passe aucun moment seul avec un enfant pendant la semaine de référence. La durée de prise en charge des enfants par la mère est quasi aussi longue que celle par les modes de garde extérieurs aux parents. D'ailleurs, dans les familles où il y a un enfant de moins de 3 ans, l'enfant le plus jeune est plus de deux fois plus souvent gardé principalement par les parents : 42 % contre 19 % dans l'ensemble des familles avec enfant(s) de moins de 3 ans du champ.

Dans ce groupe, les pères ont une durée de travail beaucoup plus élevée : en moyenne 49 heures 30 contre 41 heures 30 pour l'ensemble des pères, et 36 heures en moyenne pour les mères du groupe. La forte inégalité de répartition de prise en charge

parentale dans les couples de ce groupe s'accompagne donc d'un fort investissement professionnel du père, sans que l'on puisse établir de sens de causalité. D'une part, compte tenu des fortes contraintes professionnelles du père, la mère peut compenser l'absence du père pour la prise en charge du travail parental ; d'autre part, compte tenu de la gestion des enfants par la mère, le père peut se permettre un plus fort investissement professionnel. Cette extension des horaires est en particulier rendue possible pour les pères indépendants, qui sont près de deux fois plus représentés dans ce groupe. Ils sont d'ailleurs beaucoup plus souvent artisans, commerçants, chefs d'entreprise ou agriculteurs ou, dans une moindre mesure, employés ou ouvriers. Leurs horaires sont fréquemment atypiques et irréguliers : deux fois plus de pères ont des horaires atypiques et un père sur trois a des horaires irréguliers, c'est-à-dire alternant (10 %) ou changeant de semaine en semaine (26 %). En dépit de l'investissement professionnel plus grand des pères, c'est dans ce groupe que le déficit de temps *a priori* disponible des mères par rapport aux pères est le plus élevé, plus d'une heure par jour, du lundi au dimanche. Les mères passent, de plus, 3 heures 25 par semaine à travailler tout en ayant la charge des enfants.

Ces familles vivent plus régulièrement dans des communes rurales ou de moins de 5 000 habitants (38 % contre 30 % dans l'ensemble) et moins souvent en région parisienne (14 % contre 21 %). Les ménages ont globalement les revenus les moins élevés : les 25 % des familles les moins aisées du champ y sont surreprésentées (30 % du groupe). Le niveau de vie médian atteint 25 000 euros mensuels, nettement inférieur au niveau de vie médian de l'ensemble. Enfin, dans le dernier groupe, formé de 8 % des couples, un des parents est seul en charge des enfants une partie de la nuit. Dans 6 % des couples, la mère est l'unique parent présent auprès des enfants pendant une partie des nuits de la semaine, entre 22 heures et 6 heures. Dans ces familles, elle est seule avec eux pendant près de la moitié des nuits de la semaine (du lundi au dimanche). Cette situation s'explique par le travail de nuit du père (trois pères sur quatre sont dans ce cas). De la même manière, le père est en charge des enfants pendant une partie des nuits dans 2 % des couples, principalement car la mère travaille de nuit (94 % de ces mères). ●



Télécharger les données

Mots clés : Jeunes enfants Parentalité Inégalité de genre Articulation vie familiale et vie professionnelle Tâches parentales

Pour en savoir plus

- > **Bouchet-Valat, M.** (2018). Hypergamie et célibat selon le statut social en France depuis 1969. Une convergence entre femmes et hommes ? *Revue de l'OFCE*, 160(6), 5-45.
- > **Brousse, C.** (2015). Travail professionnel, tâches domestiques, temps « libre » : quelques déterminants sociaux de la vie quotidienne. *Insee, Économie et statistique*, 478-479-480, 119-154.
- > **Champagne, C., Pailhé, A., Solaz, A.** (2015). Le temps domestique et parental des hommes et des femmes : quels facteurs d'évolutions en 25 ans ? *Insee, Économie et statistique*, 478-479-480, 209-242.
- > **Esteban, L.** (2024, mars). L'articulation entre vies familiale et professionnelle repose toujours fortement sur les mères. *Drees, Études et Résultats*, 1298.
- > **Goussard, L., Sibaud, L.** (2016, mars). *Mères en activité continue à temps plein et modes de garde – Rapport final*. Post-enquête qualitative Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants 2013. Drees, LISE/CNAM.
- > **Guedj, H., Virot, P.** (2025, mars). Depuis vingt ans, des pères plus présents auprès des jeunes enfants mais pas plus souvent seuls avec eux. *Drees, Études et Résultats*, 1355.
- > **Legendre, E., Lhommeau, B.** (2016, mars). Le congé de paternité : un droit exercé par sept pères sur dix. *Drees, Études et Résultats*, 0957.
- > **Le Pape, M.-C.** (dir.) (2025). *Paternité : organisation des temps professionnels et familiaux deux ans après la naissance d'un enfant*. Rapport de la deuxième vague de l'enquête Paternité. Drees, Les Dossiers de la Drees, 126.

> **Publications**
drees.solidarites-sante.gouv.fr

> **Open Data**
data.drees.solidarites-sante.gouv.fr

> **Nous contacter**
drees-infos@sante.gouv.fr

> **Contact presse**
drees-presse@sante.gouv.fr

Directeur de la publication : Thomas Wanecq

Responsable d'édition : Valérie Bauer-Eubriet

Chargée d'édition : Alexandra Fisch

Composition et mise en pages : Julie Eneau

Conception graphique : Drees

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources

ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384

Les destinataires de cette publication sont informés de l'existence à la Drees d'un traitement de données à caractère personnel les concernant. Ce traitement, sous la responsabilité du directeur de la publication, a pour objet la diffusion de la publication de la Drees. Les données utilisées sont l'identité, la profession, l'adresse postale personnelle ou professionnelle. Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les destinataires disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant ainsi qu'un droit d'opposition à figurer dans ce traitement. Ils peuvent exercer ces droits en écrivant à : Drees - Bureau des Publications et de la Communication - 14 avenue Duquesne - 75 350 Paris 07 SP ou en envoyant un courriel à : drees-infos@sante.gouv.fr